

Extension en mer de Monaco : un impact environnemental régional

L'ASPONA a été alertée par MART 83 (Mouvement d'Actions pour la Rade de Toulon et le littoral varois) des nuisances occasionnées par le chantier monégasque dans le Var (<http://www.federation-mart83.org/>). D'une part, la réception à La Seyne-sur-mer des boues de dragage prélevées sur 6 hectares de fond marin qui seront acheminées par bateaux depuis Monaco. D'autre part, le transport par camions de 2,2 millions



de tonnes de matériaux de remblaiement extraits de la carrière du Revest jusqu'au port d'embarquement. L'ASPONA et MART 83 étudient les types d'actions coordonnées à engager face à ce chantier d'ampleur régionale.

Interrogé dans les médias (France Inter, Le Monde et AFP) cet automne, Alexandre Meinesz, professeur émérite à l'Université de Sophia Antipolis s'est dit préoccupé par « la destruction irréversible des petits fonds marins recouverts par l'ouvrage. [...] C'est dans les petits fonds, compris entre zéro et 20 mètres, que la lumière pénètre. Ce sont les plus riches, une nurserie où les bébés de toutes les espèces s'abritent dans les algues. La biodiversité se développe dans cette oasis de vie collée au littoral. A l'échelle de la Principauté, ces

travaux sont comparables à une déforestation marine. [...] J'ai du mal à croire qu'un tel chantier ne va pas déranger le voisinage. [...] Il est tout à fait hypothétique qu'après leur déménagement de quelques centaines de mètres les herbiers de posidonie se régénèrent. Le déplacement de quelques dizaines de grandes nacres me paraît un peu ridicule, car c'est une espèce protégée par la loi mais qui n'est plus tellement en danger. Dans la réserve du Larvotto, il y en a plus de 600, répertoriées et comptées. »

Reconversion de l'ancienne base aérienne de Carnolès

L'ASPONA a participé fin septembre à un des deux ateliers participatifs organisés par la CARF qui lançait la concertation sur le projet d'aménagement du site de 3,5 ha anciennement occupés par la base aérienne. En présence des urbanistes en charge du projet et les responsables municipaux, une trentaine de personnes ont pu visiter le site et se faire expliquer les grandes lignes du projet pas encore finalisé.

Ce projet fait partie d'un ensemble plus large comprenant l'Ecoquartier déjà construit sur l'ancienne usine à gaz et les sites actuellement occupés par les services techniques communaux et les écoles de la Plage. Le site de la base devrait accueillir un parking à plusieurs niveaux pour les usagers de la gare, plus de 500 logements, des commerces et des activités économiques en lien avec le nouveau pôle gare, un commissariat et service d'intervention et de secours. L'ASPONA a contesté le diagnostic des aménageurs considérant que le site était complètement imperméabilisé et demandé que les platanes en alignement et les oliviers pluri-centenaires soient préservés pour leur valeur patrimoniale et que le taux actuel de végétalisation (20%) soit maintenu sous forme d'espaces verts et de jardins partagés. En outre certains éléments architecturaux tels les soubassements et murs de pierre méritent d'être réutilisés en tant que matériaux nobles. La création d'une zone d'aménagement concertée est prévue pour la fin de l'année.

